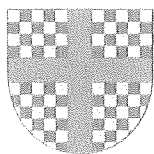


COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022

Le jeudi 22 septembre 2022 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie dans sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 16 septembre 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 16 septembre 2022.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Catherine JUIN ; Hélène MAXANT et Christine LODEWYCK GRANGER
Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Alain LAFONTAINE ; Jacques CHENET ; Gilles PRETAT ; Olivier DAVID ; Christophe CHILLET et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL ; Evelyne FRANK ; Magali QUIRING et
Messieurs Romuald HEILLIG ; René MATHIOT.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Alain LAFONTAINE.

Présents : 12

Votants : 13

DELIBERATION N° 1

NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE

(Rapporteur : Monsieur Le Maire)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal

NOMME Monsieur Jacques CHENET en qualité de secrétaire de séance

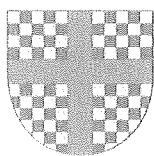
Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 22 septembre 2022

Le maire, Ludovic LEGGERI



COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022

Le jeudi 22 septembre 2022 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie dans sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 16 septembre 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 16 septembre 2022.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Catherine JUIN ; Hélène MAXANT ; Christine LODEWYCK GRANGER et Magali QUIRING.
Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Alain LAFONTAINE ; Jacques CHENET ; Gilles PRETAT ; Olivier DAVID ; Christophe CHILLET et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL ; Evelyne FRANK.

Messieurs Romuald HEILLIG ; René MATHIOT.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Alain LAFONTAINE.

Présents : 13

Votants : 14

DELIBERATION N° 2

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 JUIN 2022

(Rapporteur : Monsieur Le Maire)

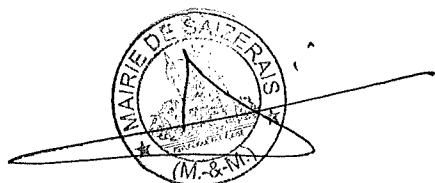
Après délibération, les membres du conseil municipal à la majorité (CONTRE : 1 / ABSTENTION : 1 / POUR : 12),
décident d' :

APPROUVER le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 30 juin 2022.

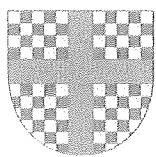
Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 22 septembre 2022

Le maire, Ludovic LEGGERI



COMMUNE de SAIZERAIS



DEPARTEMENT
MEURTHE ET MOSELLE
ARRONDISSEMENT
NANCY
CANTON
NORD TOULOIS

EXTRAIT du REGISTRE des délibérations du Conseil Municipal du jeudi 22 septembre 2022

Le jeudi 22 septembre 2022 à 19 h 00, le Conseil Municipal s'est tenu en mairie dans sous la présidence de M. Ludovic LEGGERI, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 16 septembre 2022 et affichée à son lieu habituel en mairie le 16 septembre 2022.

Etaient présent-e-s :

Mesdames Laetitia ASCHBACHER ; Catherine JUIN ; Hélène MAXANT ; Christine LODEWYCK GRANGER ; Evelyne FRANK et Magali QUIRING.

Messieurs Ludovic LEGGERI ; Jean-Luc ERB ; Alain LAFONTAINE ; Jacques CHENET ; Gilles PRETAT ; Olivier DAVID ; Christophe CHILLET et Gilles LAFLEUR.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent-e-s excusé-e-s : Mesdames Anne RIVOAL.

Messieurs Romuald HEILLIG ; René MATHIOT.

Absent-e-s non excusé-e-s : néant.

Pouvoirs : Monsieur Romuald HEILLIG à Monsieur Alain LAFONTAINE.

Présents : 14

Votants : 15

DELIBERATION N° 3

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT POUR LE TRANSPORT SCOLAIRE DE L'ANNEE 2022-2023 AVEC LA COMMUNE DE ROSIERES-EN-HAYE

(Rapporteur : Monsieur Le Maire)

Dans le cadre de l'accompagnement des enfants au bus scolaire par les agents communaux de la Commune de Saizerais, chaque année une convention de mise à disposition du personnel est dressée entre la Commune de Saizerais et la Commune de Rosières en Haye.

Cette convention permet de déterminer les modalités financières de cette mise à disposition.

Après délibération, les membres du conseil municipal à l'unanimité décident d' :

AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

FIXER le coût facturé par jour de scolarité à 35.21 € pour deux agents.

Extrait du registre des délibération

Fait et délibéré à Saizerais, le 22 septembre 2022

Le maire, Ludovic LEGGERI

